

**GRILLE TARIFAIRE - PUBLIC GROUPE & VENTE EN NOMBRE**
  
**MUSEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE**
  
*en vigueur depuis le 1er septembre 2024*

Tarif par personne

**EXPLOITATION NORMALE**

		Droit d'entrée		Activités optionnelles						
		Check-in	Boarding Pass	La petite histoire	Tour de contrôle	Planète Pilote	Planétarium	Simupilote	Atelier	Visite guidée
Public groupe*	<i>Groupes classiques</i>									
	Groupe + 26 ans	12 €								
	Groupe jeune (19-25 ans)	0 €	6 €							
	Groupe enfant (0-18 ans)	0 €	4 €			4 €	4 €	5 €	5 €	5 €
	<i>Groupes militaires</i>									
	Groupe militaire	0 €								
	<i>Groupes démocratisation culturelle</i>									
	Groupe scolaire REP	0 €	2 €							
	Groupe médico-social + 26	6 €								
Groupe médico-social - 26	0 €				2 €	2 €	3 €	3 €	3 €	
Groupe champ social	0 €									
Vente en nombre**	Tarif unique vente en nombre		12 €							

\* Est considéré comme groupe un ensemble de minimum 10 personnes appartenant à une collectivité (scolaire, centre de loisirs, comité d'entreprise, association, professionnel du tourisme, etc.). Les groupes formés par des particuliers venus en nombre (individuels et familles) n'appartiennent pas à cette catégorie de visiteurs (à l'exception des anniversaires enfants).

\*\* Réservé aux professionnels (CSE, collectivités, etc.), 20 billets minimum par transaction

**OUVERTURE PARTIELLE**

		Droit d'entrée	
		Check-in	Boarding Pass
Public groupe	<i>Groupes classiques</i>		
	Groupe + 26 ans	9 €	
	Groupe jeune (19-25 ans)	0 €	5 €
	Groupe enfant (0-18 ans)	0 €	3 €
	<i>Groupes militaires</i>		
	Groupe militaire	0 €	
	<i>Groupes démocratisation culturelle</i>		
	Groupe scolaire REP	0 €	1 €
	Groupe médico-social + 26	5 €	
Groupe médico-social - 26	0 €		
Groupe champ social	0 €		

### Autres prestations payantes pour les groupes

Prestation	Tarif
Droit de parole***	40€ par guide
Livrets-jeux	1€ par livret

\*\*\* Le droit de parole est payant quand la visite guidée s'inscrit dans le cadre d'une prestation commerciale c'est-à-dire que la visite guidée est facturée aux visiteurs. De plus, conformément à l'article 211-1 du code du tourisme et l'article 109 de la loi du 7 juillet 2016, seuls les guides titulaires d'une carte de guide-conférencier sont autorisés à mener des visites guidées dans ce cadre dans un musée de France. Pour ces visites, une réservation est obligatoire. Une copie de la carte de guide-conférencier doit être fournie au moment de la réservation. Une exonération est accordée pour certains groupes tant que la visite guidée s'effectue dans un cadre non-marchand :

- groupes scolaires,
- militaires,
- membres de l'AAMA (Association des Amis du Musée de l'Air),
- autres groupes sur accord de la Direction ou dans le cadre d'une convention de partenariat.